

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2007**

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
présents : 9
votants : 11

L'an DEUX MIL SEPT le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Monsieur REYSSIER Jean-Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs D.HUMBERT – G.DE CLAVIERE – E. GELIN – N. ALBAN – A.MALDANT – L. BAS – A. DE SOUSA – F. MERLE.

EXCUSÉ : Mesdames et Messieurs S. RANDALAS ayant donné procuration à E. GELIN – A. FAURE – S. TERVILLE ayant donné procuration à D. HUMBERT.

Objet de la Délibération : Durées et tarifs concession cimetières

Mme HUMBERT indique que la société ELABOR, chargée de la restructuration des cimetières communaux, a conseillé de réduire la durée des concessions car il est très difficile de retrouver les ayants-droit après cinquante ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la durée et le tarif des concessions des cimetières communaux comme suit :

- **Concession de 15 ans : 100 € pour 2 m²**
- **Concession de 30 ans : 150 € pour 2 m²**

Fait en Mairie les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Jean-Bernard REYSSIER



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE POUR
AVOIR ÉTÉ REÇU À LA PRÉFECTURE
le 10/10/2007
ET PUBLIÉ, AFFICHÉ OU NOTIFIÉ
le 10/10/2007

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2008**

Nombre de conseillers :
en exercice 15
présents 14
votants : 14

L'an deux mil huit, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Monsieur REYSSIER Jean-Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Edmond GELIN, Denise HUMBERT, Daniel DUFAITRE, Ludovic BAS, Anne-Marie BERTHIER, Joseph DANEY de MARCILLAC, Valérie GERBET, Pierre GIROD, Alain MALDANT, Sandrine RANDALAS, Michel TISSOT, Magali VARIOT-TERRIER, Evelyne VILLARD.

ABSENT : Amancio DE SOUSA, excusé.

Objet : Cimetières – tarifs columbariums

Mme Denise HUMBERT, Adjointe, explique au Conseil Municipal que les cases des columbariums peuvent se diviser en deux modules mais les modules installés ne peuvent accueillir que deux urnes de 17 cm de diamètre. Si l'urne est supérieure à ce diamètre, un couple devra alors acheter la case complète pour que leurs urnes soient ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs suivants pour l'acquisition d'un module :

- Pour 10 ans : 400 €
- Pour 15 ans : 600 €
- Pour 30 ans : 1 000 €

Fait en Mairie les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Jean-Bernard REYSSIER

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE POUR
AVOIR ÉTÉ REÇU À LA PRÉFECTURE
le 26.12.2008
ET PUBLIÉ, AFFICHÉ OU NOTIFIÉ
le 26.12.2008

Le Maire,

